



MAIRIE
DE

Poigny-la-Forêt
78125

Tél. : 01.34.84.71.20 - Fax : 01.34.84.74.51

Arrêté
d'interdiction de stationner
N° 2026-497-26

Le Maire de la commune de Poigny-la-Forêt,

Vu la loi N°82-213 du 2 Mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions

Vu le Code de la Route, notamment son article R 411-8

Vu le Code des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2213-1 et 2213-2

Vu le décret N°86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du Code de la Route

Vu l'arrêté et l'instruction interministériels sur la signalisation routière, modifiés par les textes subséquents

Vu le règlement de la voirie départementale adopté par l'Assemblée Départementale le 24 septembre 1999

Considérant qu'il y a lieu de simplifier la procédure administrative

Considérant qu'il y a lieu de sécuriser le passage des coureurs de la course « La Cavalcade » avec un départ et une arrivée au parking de la Salle Claude Vatron, 11 Route de Rambouillet 78125 Poigny-la-Forêt

ARRÊTÉ

Article 1

Le stationnement sur la Route de Rambouillet (**de la salle Claude Vatron 11 Route de Rambouillet jusqu'au 2 Route de Rambouillet**) sera interdit **du samedi 9 mai 2026 à 18h au dimanche 10 mai 2026 à 13h00**

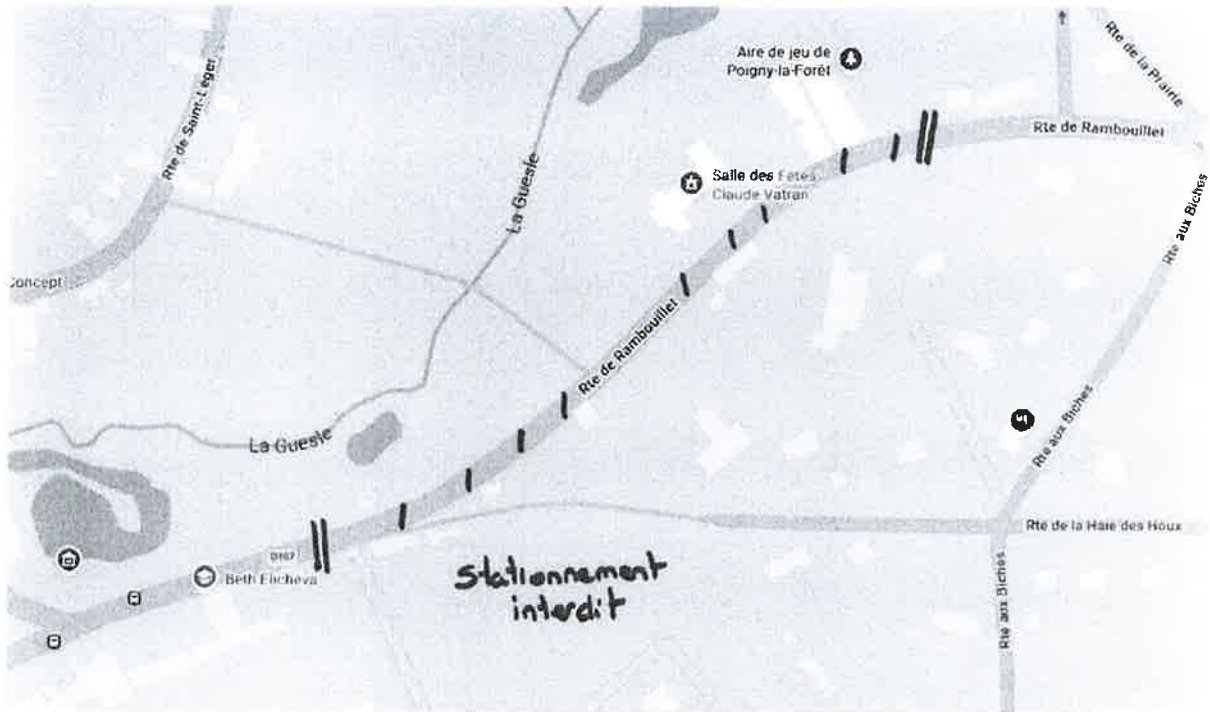
Article 2

Le stationnement de véhicule contrevenant au présent arrêté sera considéré comme gênant au sens des dispositions du Code de la route ;

Article 3

Ampliation du présent arrêté sera transmise au Chef de Brigade de la Gendarmerie de Rambouillet et à la subdivision du Conseil Départemental de Rambouillet (pour information).

Nouvelle adresse : 11 route de la Butte du Moulin - 78125 Poigny-la-Forêt



Fait à Poigny-la-Forêt le 30 mars 2026

LE MAIRE,
Thierry CONVERT

